



La Lettre de MINERVE

La lettre trimestrielle de Minerve est éditée par l'Association de l'Enseignement Militaire Supérieur, Scientifique et Académique



Lettre n° 9 - Décembre 2010

Les Vœux du Président pour 2011



Nous avons quitté 2010 depuis peu. Ce fut une année riche en événements, en actions, en concertations et en décisions. Quelques temps forts ont marqué la vie de notre association : au-delà des traditionnels conseils d'administration et assemblée générale, la remise des prix Sabatier et la célébration du 10.000^{ème} stagiaire de l'EMSST (vous avez bien lu 10.000) furent des événements marquants où MINERVE a bien été présente. Je veux profiter de ces quelques lignes pour remercier chaleureusement ceux qui se sont dévoués pour que tout cela soit possible ; je ne les nommerai pas pour éviter tout risque d'oubli mais ils sauront se reconnaître : sans eux MINERVE n'existerait pas !

Je ferai néanmoins une exception pour le CESAT dont les cadres ont su entretenir des relations fructueuses avec notre association

Mais 2010 n'a pas été aussi riche que nous l'espérions car notre équipe d'animation n'a pas été renforcée par de nouvelles recrues: il y a là une difficulté majeure pour notre association.

Je formule donc le vœu que 2011 nous apporte ce sang neuf dont nous avons un grand besoin. Que cette année vous apporte surtout, chers amis, santé, bonheur en famille et réalisation de tous vos souhaits.

Encore tous mes vœux les plus sincères et n'hésitez pas à nous rejoindre pour qu'ensemble nous fassions encore mieux connaître notre association.



Le général de corps d'armée (2s) Alain ADDÉ

Nouvelles de l'EMSST

Par le colonel PAUPERT commandant l'EMSST

Les résultats du concours CID 2010 sont parus le 10 novembre dernier. Depuis, l'EMSST travaille d'arrache-pied, en liaison avec le bureau État-major (BEM) de la DRHAT pour proposer à la décision du GCA RENARD, directeur des ressources humaines de l'armée de terre, les officiers qui seront retenus dans le cadre d'une «Formation de Spécialité» (FS) post-CID.

Au nombre de 100, les lauréats du concours CID 2010 se répartissent selon les trois filières du nouveau concours, à savoir:

59 lauréats au titre de la filière «Sciences Humaines et Relations Internationales» (SHRI);

36 lauréats pour la filière «Sciences de l'Ingénieur» (SI);

5 lauréats (commissaires) au titre de la filière «Sciences Administratives».

Le processus d'orientation comporte pour tous les officiers lauréats des entretiens individuels avec les officiers gestionnaires de la DRHAT/BEM et, pour les officiers identifiés dans le vivier EMSST, des tests spécifiques aux spécialités éventuelles ainsi que des entretiens avec les officiers chefs de filière de l'EMSST.

Il s'agit ainsi de répondre d'une part et prioritairement aux besoins exprimés par l'armée de terre et d'autre part, dans toute la mesure du possible, aux souhaits exprimés par les lauréats.

Ainsi, dès 2011, deux d'entre eux rejoindront les bancs de l'INALCO afin de commencer une formation en langue arabe. L'année suivante, après une année passée au CSEM ou directement au CID (pour les langues), 4 autres lauréats rejoindront respectivement deux grandes écoles d'ingénieur (ENSTA - ENPC) ou bien l'INALCO (1 russe - 1 chinois). Enfin, le gros des troupes (28) entrera en scolarité en 2013, à l'issue du CID, pour des formations du domaine des Relations Internationales (2), des Sciences Humaines et Sociales (7) et des Sciences de l'ingénieur (19).

Dès le début de l'année 2011 et après détermination de la scolarité par l'EMSST, les remises à niveau débiteront pour les officiers retenus selon un processus désormais bien connu, rôdé et validé qui a fait preuve de son efficacité.

Je ne saurai conclure sans mentionner le souhait commun à l'association et à l'EMSST de relancer le FORUM, en tant que lieu visant au renforcement des liens actuels et futurs entre «stagiaires – anciens stagiaires (militaires ou ex-militaires) – institutionnels», et ce en favorisant les échanges sur le site de l'Association (stages, articles...) qui sera régulièrement mis à jour, notamment par l'EMSST qui mettra notamment en ligne de l'information générale à l'attention de ses stagiaires.



Le général Compagnon : homme de guerre, homme de lettres.

Sorti de Saint-Cyr en 1936..., blessé en 40, il participera à près de 10 années de guerre sans interruption, légionnaire en Afrique, compagnon de Leclerc du Maroc à Lang Son (il sera blessé par les Chinois) en passant par Strasbourg et Berchtesgaden. Parachutiste (avec Massu en 46 et sur conseil de Leclerc), formation para complétée aux États-Unis, puis des commandements de régiment et division à sa mesure et un poste d'attaché de Défense à Washington.

Grand témoin et acteur (certainement le dernier) de plus de 40 années «d'histoire militaire», le général Compagnon est aussi un homme de lettres.

Minerve a tenu à rendre cet hommage à ce général, certes non Breveté Technique mais qui, pendant son stage à l'ESG, suivait des cours à Sciences Po et devenait diplômé en contrôle de gestion. Cette remarquable ouverture d'esprit a orienté sa deuxième partie de carrière faite de brillants exposés auprès d'auditoires variés devant lesquels il exaltait les vertus de la Défense et assurait ce rôle de grand témoin. Il est l'auteur de nombreux articles et de plusieurs livres dont le dernier: «**Ce que je crois**», paru en 2006, constitue son testament.

Homme de cœur, courtois et affable, il savait toujours accorder une attention bienveillante à ses jeunes camarades venus le rencontrer.

Homme de responsabilité, il a animé de nombreuses associations (Légion, Cavalerie; Ecrivains militaires...). Il était membre de l'Académie des Sciences d'outre Mer.

Général de corps d'armée (2s) Jean-Noël Sorret

Le brevet d'enseignement spécialisé (BES)
*Par le lieutenant Étienne ROYAL,
Chef de la cellule «coordination/synthèse» du CESAT*

En juin 2007, sur la base des recommandations des rapports « Saint-Julien » et « Vaugrigneuse » qui préconisent de rationaliser l'enseignement militaire supérieur et de revaloriser la voie scientifique et technique, le chef d'état-major des armées (CEMA) a mandaté le directeur de l'enseignement militaire supérieur (DEMS) pour conduire une étude répondant aux attentes des rapports précités.

La proposition du groupe de travail piloté par la direction de l'enseignement militaire supérieur a été validée par le ministère en mars 2009. Elle consiste à mettre en place un brevet d'enseignement spécialisé (BES) se substituant aux onze brevets existant actuellement en interarmées pour compléter le BEMS de manière coordonnée.

Le BES sera, entre autres particularités, un brevet à deux niveaux : d'une part le BES1 à 22 % de prime, d'autre part le BES2 à 28 %, à l'instar des actuels BEMS – BTEMS – BTEMG – BQMS.

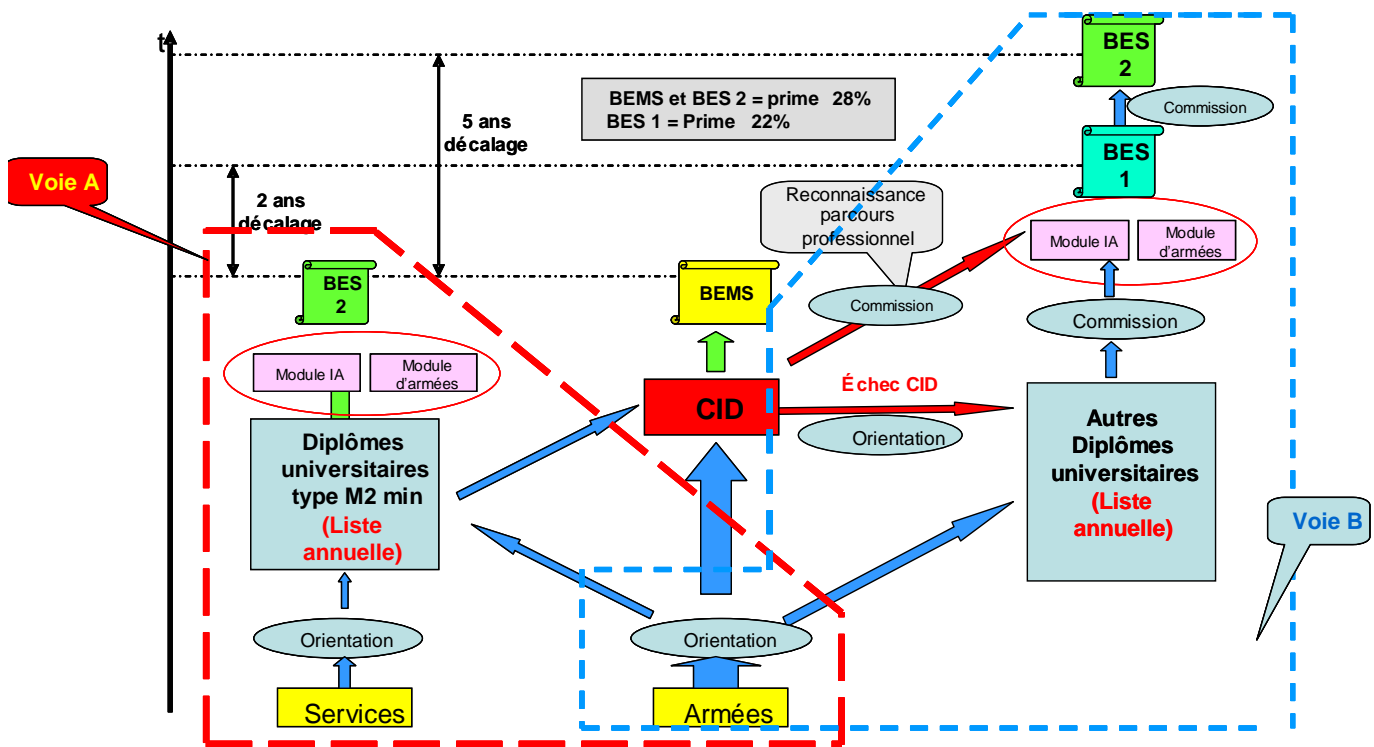
Le BES pourra être obtenu en suivant deux voies distinctes :

la voie A ou «expert métier», dévolue majoritairement aux services interarmées, même si les armées ne s'interdisent pas en gestion de la faire emprunter par quelques officiers. Elle consiste à faire suivre à un officier un cursus de formation de niveau minimum Master 2 (M2), en fonction des besoins de son armée. Cet officier suit également deux modules de formation complémentaires, un spécifique d'armée et un interarmées, pour obtenir le BES 2 en même temps que ses camarades de promotion qui ont suivi la voie classique du Collège Interarmées de Défense.

la voie B concerne les officiers supérieurs titulaires d'une formation académique de niveau inférieur à la voie A. Moyennant un mastère qui valide des compétences utiles aux armées et s'il est retenu par une commission interarmées, l'officier suit les mêmes modules de formation complémentaires que pour la voie A avant de se voir délivrer le BES 1, au minimum deux ans plus tard. Les officiers non titulaires d'un mastère peuvent arguer de leur parcours professionnel et être examinés par la commission moyennant la rédaction et la soutenance d'un mémoire de recherche professionnel. Au niveau de l'armée de Terre, cette voie représente pour les diplômés techniques la possibilité d'obtenir une reconnaissance supplémentaire par rapport au dispositif existant. En termes de gestion des ressources humaines (DRHAT), il est désormais clairement inscrit que les DT seront étudiés prioritairement pour l'obtention du BES 1, sans pour autant exclure les officiers méritants des domaines déficitaires en DT (ex.: emploi des forces), d'où des équivalences à prévoir pour ces domaines (qualifications reconnaissant un parcours professionnel particulier).

Par la voie B, moyennant l'approbation en commission interarmées, un officier BES1 pourra obtenir le BES2 équivalent aux actuels BTEMG et BQMS.

La mise en œuvre concrète du BES est un chantier complexe. Il nécessite notamment la mise à jour de nombreux textes, dont certains sont des décrets pris en conseil des ministres après avis du conseil d'État, la présentation par la direction des ressources humaines du ministère de la Défense (DRH-MD) aux conseils de la fonction militaire (CFMs), puis au conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM), puis en interministériel. Le calendrier initial, ambitieux, a donc été revu. Il est raisonnable aujourd'hui d'envisager une entrée en vigueur au mieux en 2012.



Le comité d'entente

Minerve fait partie des associations du ministère de la Défense membres du Comité d'entente.

Ce Comité a une structure informelle et regroupe la plupart des Associations de la Défense. La Saint-cyrienne, association la plus ancienne, préside ce comité. Il se réunit tous les quatre mois.

Son objectif est d'arriver, par consensus, à une position commune après concertation entre les associations, en particulier lorsque la Défense

(au sens large: drapeau, armée, opérations extérieures...) fait l'objet d'attaques inacceptables.

Elle peut aussi favoriser la concertation, le partage de l'information sur un sujet particulier, par exemple les retraites ou le recrutement. En aucun cas elle ne veut se donner une image qui ressemble de près ou de loin à un syndicat.

Les membres de Minerve qui le souhaitent peuvent contacter directement soit le Président, le général ADDÉ, soit le général SORRET.

Externalisation(1) dans les Armées(2)

Par le général de corps d'armée (2s) Jean-Noël SORRET

Bien qu'ayant fait l'objet de directive et d'ordonnance depuis 2003, ce sujet est sensible en France (3), mais il ne peut être éludé parce que d'actualité opérationnelle. Deux personnalités contactées et connaissant bien le sujet, n'ont pas souhaité s'exprimer, l'une le jugeant actuellement «politiquement», sensible l'autre, cadre de l'industrie, n'a pas reçu l'agrément de sa hiérarchie.

Je propose donc seulement quelques éléments de réflexion qui n'engagent que moi.

Annoncée et médiatisée, l'externalisation, par exemple, du soutien des parcs automobile et de la restauration, ne rencontre pas de difficultés particulières. Une expérience de soutien logistique d'une intervention extérieure (Tchad je crois) a donné de bons résultats et de précieux renseignements. Elle a permis, en particulier, d'établir des règles précisant les phases de l'action militaire où l'externalisation, n'est plus possible. À ma connaissance ces règles sont encore confidentielles. Aujourd'hui le soutien dit MCO (4) de plusieurs matériels majeurs et de combat, est proche de l'externalisation au travers des marchés novateurs.

Jusqu'où aller dès lors qu'il s'agit de matériels de combat?

Pour permettre leur soutien en OPEX il suffit de maintenir en métropole un potentiel de cadres militaires capables d'effectuer le niveau de maintenance nécessaire à ces opérations. On sait aujourd'hui – c'est dans le livre blanc – quel peut être le niveau des forces engagées dans ce genre d'intervention. On peut aussi prévoir des matériels en réserve.

Ces dispositions sont assez facilement remplies pour les matériels stabilisés dans leur configuration. Mais le problème se complique singulièrement lorsqu'il s'agit de nouveaux équipements sur lesquels seul le constructeur est capable d'intervenir ou pour ceux que l'on veut moderniser ou améliorer. C'est en particulier le cas des moyens les plus récents que le commandement, tenant compte des enseignements directs et continus du terrain, souhaite mettre à la disposition des forces engagées.

Ce peut être le cas, par exemple, de système de navigation, de communication, pour des matériels d'artillerie en service dans les forces engagées. Dans ce genre de situation, le constructeur, pratiquement toujours un industriel de la Défense, devra être en mesure de réaliser l'installation, la modification et peut-être d'assurer une certaine permanence de la mise en œuvre de ce nouvel équipement. Des personnels, des moyens civils sont donc contraints de se déployer au plus près des théâtres d'opérations. Certaines dispositions relatives aux réserves peuvent faciliter ce genre de déploiement. On notera toutefois que, à la différence des Anglo-saxons, on ne peut envoyer un réserviste en OPEX que s'il est volontaire pour le théâtre considéré...

Dans la pratique, et c'est sur ce point que j'aurais aimé avoir l'avis précis d'un industriel qui pratique ce type de soutien difficile à formaliser dans un contrat, les industriels et la Défense doivent coopérer au plus près, former sur le terrain des cadres et techniciens militaires capables, si la situation devient trop dangereuse, de prendre le relais, éventuellement en dégradé, de la mise en œuvre ou du soutien du nouvel équipement.

Dans ce genre de situation il est clair que nos diplômés et nos brevetés ont un rôle majeur à jouer. À suivre quand les spécialistes pourront s'exprimer.

Nota:

1 C'est le transfert à des sociétés extérieures à l'Administration d'activités que les militaires ne peuvent plus faire en tout ou partie faute de moyens humains ou matériels.

2 On pourra utilement se reporter à l'article du capitaine (DT) Béatrice Moisson paru dans les Cahiers du CESAT n° 17 (septembre 2009).

3 Les Britanniques ont depuis longtemps «franchi le Rubicon», notamment à l'issue de la guerre du Golfe où, plus que nous encore, ils étaient empêtrés par le retour des équipements envoyés en Arabie Saoudite et très souvent non utilisés mais qu'il fallait vérifier et, éventuellement «recalibrer». Nous avons eu en plus et pratiquement simultanément, à faire face au retour en métropole de tous les équipements du 2^{ème} CA suite à la chute du mur de Berlin.

4 MCO (Maintien en condition opérationnelle)

L'enseignement militaire supérieur (EMS)

Par le général de corps d'armée Bruno de Saint Salvy, sous-chef d'état-major ressources humaines de l'état-major des armées

Cet enseignement regroupe les formations indispensables aux officiers de nos armées et services. Il constitue deux des trois étapes majeures de la formation des officiers, correspondant à une transition de carrière marquée. La première étape (EMS1 / EMS2) assure la transition entre une phase essentiellement consacrée à l'opérationnel de terrain vers une phase d'état-major; la seconde étape (EMS3) consacre la transition, pour un nombre restreint, vers les postes de haute responsabilité. Les formations de l'EMS ont comme finalités de préparer les officiers à conduire les «affaires militaires» et, en premier lieu les opérations.

«Penser la guerre, comprendre la guerre, apprendre la guerre»: voilà comment le CEMA synthétise la raison d'être du collège interarmées de défense tout en regrettant l'appellation d'«École de guerre» parfaitement cohérente avec la réalité et le sens de notre métier.

Former les officiers d'état-major, compléter les connaissances académiques scientifiques, techniques, politiques et sociales de nos officiers, développer l'esprit et la compétence interarmées et interalliées, promouvoir l'ouverture et une vision prospective sur le monde, revivifier la réflexion stratégique et tactique, améliorer l'interopérabilité dans toutes ses dimensions: le champ est précis, mais vaste; il est stratégique pour la mise en œuvre de nos armées et le succès de nos opérations.

L'EMS n'a pas comme unique vocation de former, il participe également à une gestion efficace et nécessaire de nos officiers en contribuant à la sélection de l'encadrement supérieur dont nos armées et notre pays ont besoin. Il concourt ainsi à la mise en œuvre de notre dispositif de gestion des hauts et très hauts potentiels dont la pertinence et l'efficacité sont reconnues au plus haut niveau de l'État.

L'EMS dont je me permets de louer la nécessité, la pertinence et l'efficacité est un dispositif vivant et dynamique qui n'a cessé de s'adapter, au fil des années et des réformes de notre défense, et continue sans cesse à rechercher l'excellence de la formation au meilleur coût. C'est dans cette logique qu'en 2009, en cohérence avec le renforcement des attributions du CEMA, la direction de l'enseignement militaire (DEMS) a évolué. Placé sous la tutelle du sous-chef d'état-major ressources humaines de l'EMA, le DEMS est désormais investi de la mission de veiller à la cohérence globale de la formation des officiers, depuis la formation initiale jusqu'à l'EMS3. Il a également la capacité de fédérer les pôles enseignement (CID et CEM), recherche (IRSEM) et documentation (CDEM) pour gagner en synergie et mieux répondre aux finalités exigeantes de la formation supérieure des officiers.

Cette évolution majeure doit être maintenant consolidée et les travaux sont conduits par l'EMA et la DEMS pour continuer à adapter l'outil aux enjeux de demain, améliorer la cohérence globale de la formation des officiers, tirer tous les enseignements de la réintégration dans les structures de commandement de l'OTAN, prendre en compte les nouveaux partenariats stratégiques, etc...

Nos officiers sont dépositaires de responsabilités considérables vis-à-vis de la France, de sa défense et de ceux qui, en opérations, risquent leur vie et payent le prix du sang dans leur engagement au service de la France. La responsabilité du CEMA est de les préparer et de leur donner les moyens d'exercer ces responsabilités éminentes.

Le nouveau corps des Ingénieurs Militaires d'Infrastructure

Par le général de corps d'armée (2s) A. Addé

« Les ingénieurs militaires d'infrastructure de la Défense exercent des fonctions techniques et administratives de direction, d'inspection, d'encadrement général, d'expertise, de contrôle, de coordination dans toutes les activités liées aux infrastructures de défense et autres activités qui s'y rattachent. Ils participent à l'activité opérationnelle des forces dans le cadre des missions pouvant être dévolues au service d'infrastructure de la Défense ».

Voilà l'article 1^{er} du décret du 20 octobre 2010 portant statut particulier de ce nouveau corps. Simultanément deux corps sont mis en extinction : il s'agit du corps à statut civil des « ingénieurs des travaux maritimes » et du corps à statut militaire des « ingénieurs des études et techniques de travaux maritimes » qui disparaîtront dans quatre ans.

Le corps des IMI sera fort d'environ 500 officiers. Le recrutement direct est lancé dès 2011 : il s'appuiera sur une formation délivrée par l'ENSAM d'Angers et l'École du Génie ; il est ouvert à des élèves de GPC (Bac + 2). La formation durera quatre ans, la première année étant consacrée à la formation militaire, les trois années suivantes de formation d'ingénieur correspondront aux acquis L3, Master 1 et Master 2.

Comme il a été affirmé lors de sa création, ce corps sera obligatoirement constitué d'au moins 50% d'officiers de toutes les armées optant pour cette spécialité en deuxième partie de carrière. Ces officiers de recrutement interne intégreront l'école des Arts et Métiers directement en 3^{ème} année.

Le décret n° 2010-1239 du 20 octobre détaille les conditions pour intégrer ce corps par concours ou sur dossier ainsi que toutes les dispositions transitoires qui permettront à la Défense de disposer à terme, d'un corps d'officiers spécialisé dans toutes les disciplines de l'infrastructure et de l'immobilier.

L'Institut de l'Islam et des Sociétés du monde musulman (rattaché au Collège de France) propose un cycle de conférences en 2011 sur le thème:

«Le Golfe dans tous ses états»

Ces conférences traitent à la fois des thématiques relatives à l'Islam mais aussi des relations entre les pays du Golfe et le reste du monde. Ouvertes à tous sans inscription, ses conférences ont lieu le mardi de 18h à 20H à l'EHSS, 105 boulevard Raspail 76006 Paris.

La liste de ces conférences est disponible sur notre site.

NB Les lecteurs qui souhaitent élargir ou diversifier la rubrique des nouvelles brèves peuvent adresser leur suggestions à noel.sorret@wanadoo.fr

Forums et rendez-vous de l'IRSEM

www.irsem.defense.gouv.fr

Le site donne le programme 2010-2011 sur 4 thèmes:

- Quelle Europe stratégique pour la France
- Guerres et religions
- Projections de force de l'antiquité à nos jours
- Sécurités régionales comparées(Méditerranée)

À signaler un document de référence:

L'année stratégique 2011, *analyse des enjeux internationaux*
De Pascal Boniface, directeur de l'IRIS, chez Armand Colin

Conférence de M. Henri Conze, ex Délégué général pour l'armement, organisée par le Forum du Futur et Minerve, autour de son dernier ouvrage «Des tranchées à la chute du Mur». Le 19 janvier 2011, de 18 à 20 heures, à l'amphi Louis, École militaire, 1 Place Joffre, 75 007 Paris.
S'inscrire: forumdufutur@wanadoo.fr ou 01 40 73 86 26. La conférence est gratuite pour tous les membres de Minerve

En même temps qu'il vous souhaite une excellente année, le trésorier espère que vous prendrez de bonnes résolutions, et les tiendrez, notamment en payant votre cotisation le plus tôt possible en ce début 2011, si toutefois vous n'avez pas la chance (ce qui peut s'arranger) de bénéficier des avantages d'un virement automatique.